

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 114 • octobre 2023

Familles recomposées : vivre avec ses beaux- enfants est moins fréquent pour les belles- mères que pour les beaux-pères mais source d'une plus forte implication

Guillemette Buisson (DREES) et Marie-Clémence Le Pape (Université Lyon 2)

Familles recomposées : vivre avec ses beaux- enfants est moins fréquent pour les belles- mères que pour les beaux-pères mais source d'une plus forte implication

Guillemette Buisson (DREES) et Marie-Clémence Le Pape (Université Lyon 2)

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

SYNTHÈSE

En moyenne, chaque année depuis le début des années 2010, 379 000 enfants mineurs sont concernés par la rupture de l'union de leurs parents (Costemalle, 2017). À plus ou moins long terme, une part importante des parents séparés se remettent en couple : 40 % des parents de familles devenues monoparentales en 2011 vivent de nouveau en couple cohabitant dans les quatre ans qui suivent la rupture (Abbas, Garbinti, 2019). Ces remises en couple entraînent une pluralité de situations où un adulte côtoie, quotidiennement ou plus occasionnellement, des beaux-enfants. Le temps passé ensemble dans le même logement, l'implication de cet adulte dans les tâches domestiques et éducatives, sa participation à leur prise en charge économique ou la qualité des relations dessinent autant de configurations familiales différentes et donc d'approches possibles pour définir ce qu'est un « beau-parent ». Les beaux-parents forment ainsi une catégorie aux contours flottants, qui révèle l'hétérogénéité des situations familiales dans lesquelles des hommes et des femmes côtoient leurs beaux-enfants.

En France, le droit fiscal et le droit social n'ignorent pas complètement cette catégorie du « beau-parent ». Quand le parent et le beau-parent sont mariés ou pacsés, le droit fiscal considère l'enfant comme étant à la charge des deux pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Parent, beau-parent et enfant font alors partie du même foyer fiscal. D'après le droit social, l'enfant peut être couvert par l'assurance maladie de son beau-parent ; les allocations familiales peuvent être versées au beau-parent si c'est lui qui est allocataire de la caisse d'allocations familiales et qui est considéré comme ayant la charge de l'enfant (HCFEA, 2021). Le droit civil, en revanche, le considère comme un tiers, au même titre qu'un grand-parent par exemple. Depuis le début des années 2000, des débats de plus en plus fréquents mobilisent les juristes et l'opinion publique sur l'opportunité de lui reconnaître un statut ou un mandat d'éducation spécifique. L'échec des différentes réformes engagées pourrait traduire à la fois l'attachement juridique au principe de coparentalité (principe qui suppose que les parents s'impliquent auprès de leurs enfants quand bien même leur relation est terminée et qu'ils restent les premiers éducateurs de leurs enfants), mais aussi l'hétérogénéité des situations familiales, qui sont un frein à la reconnaissance d'un statut ou d'un mandat unique (HCFEA, 2021). Les recherches sociologiques montrent ainsi que l'on attend de moins en moins du beau-parent qu'il soit « un parent remplaçant » – se substituant à celui décédé ou n'ayant plus de contact avec ses enfants – mais davantage « un parent additionnel », qui n'usurpe pas la place du parent non hébergeant. Des clivages sociaux distinguent toutefois ces normes, la figure du « parent remplaçant » étant plus souvent admise pour les beaux-pères dans les classes populaires (Martin, 1997).

De plus, la part importante de résidence exclusive chez la mère après séparation explique que les hommes soient davantage comptés comme des beaux-parents dès lors qu'est retenu, comme c'est le cas habituellement dans les enquêtes de la statistique publique, le critère de la résidence principale (Bloch, 2020). Ce choix masque, toutefois, la situation de nombreuses belles-mères qui sont impliquées dans la prise en charge matérielle, éducative et organisationnelle des enfants de leur conjoint, sans les avoir chez elles à temps plein.

En se basant sur une exploitation multisources des enquêtes Famille et Logement 2011 (EFL, 2011) et Études des Relations familiales et Intergénérationnelles (ERFI, 2005, 2008 et 2011), ce dossier revisite la représentation commune du « beau-père » comme « parent » du quotidien et met au jour les inégalités sociales et de genre qui caractérisent les recompositions familiales à la fois autour des différences de temps passé dans le logement des beaux-enfants mais aussi des tâches qui sont effectuées pour leur prise en charge.

Autant de belles-mères que de beaux-pères vivent au moins une partie du temps avec leurs beaux-enfants

L'approche la plus souvent adoptée dans la statistique publique, qui consiste à étudier les seuls beaux-parents vivant au moins la moitié du temps avec leurs beaux-enfants, met en évidence un nombre plus important de beaux-pères que de belles-mères. Si l'on s'intéresse à l'ensemble des beaux-parents quel que soit le temps passé avec leurs beaux-enfants, on compte en revanche presque autant de belles-mères que de beaux-pères (respectivement 0,5 et 0,6 million). Cela résulte de deux effets à l'impact opposé. D'un côté, les femmes sont davantage concernées par des situations de monoparentalité qui ne résultent pas d'une séparation, du fait notamment de la surmortalité masculine, des naissances hors couple ou des enfants non reconnus (Buisson, *et al.*, 2015). Cela conduit à ce qu'il y ait davantage de beaux-pères. D'un autre côté, les pères se remettent plus rapidement en couple que les mères, la présence de jeunes enfants étant un frein à la remise en couple des femmes (Beaujouan, 2012 ; Régnier-Loilier, 2019), ce qui concourt à ce qu'il y ait davantage de belles-mères.

Du fait des situations de résidence des enfants après la séparation, les beaux-pères habitent plus fréquemment avec leurs beaux-enfants que les belles-mères. Ainsi, 64 % des beaux-pères déclarent vivre toujours ou presque avec leurs beaux-enfants, contre seulement 18 % des belles-mères. À l'opposé, seulement 8 % des beaux-pères déclarent ne jamais vivre avec leurs beaux-enfants, contre 33 % des belles-mères.

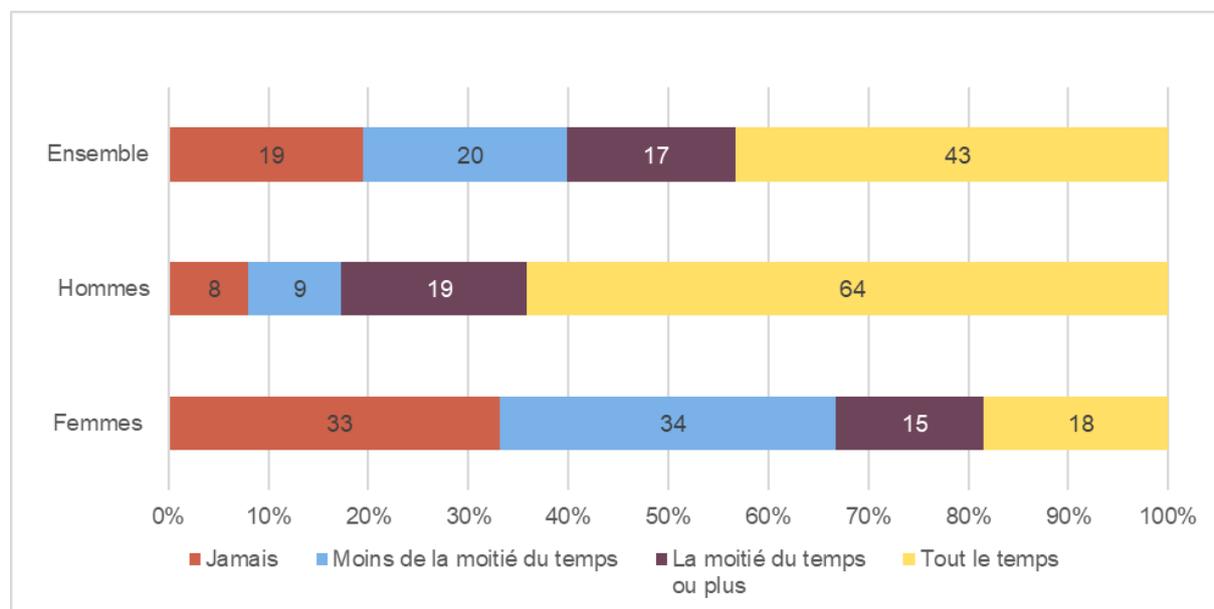
Quand un enfant vit toujours ou presque avec son beau-père ou jamais avec sa belle-mère, cela signifie qu'il ne vit jamais ou presque avec son père. À cet égard, le chiffre de 64 % des beaux-pères déclarant vivre toujours ou presque avec leurs beaux-enfants peut paraître élevé. On retrouve néanmoins ici des résultats déjà publiés sur les

résidences des enfants après séparation : deux tiers des enfants vivent principalement chez leur mère sans résider régulièrement chez leur père, indépendamment du fait que leur mère se soit ou non remise en couple (Lapinte, Buisson, 2017). Ce n'est pas pour autant que ces enfants n'ont aucune relation avec leur père, des relations téléphoniques ou des rencontres pouvant être maintenues. Par ailleurs, certains enfants n'ont jamais connu leur père ou sont orphelins d'un de leurs parents. Enfin, une même situation n'est pas toujours perçue de la même manière selon que le déclarant est un homme ou une femme, ou le parent chez qui l'enfant réside principalement ou celui qui ne voit l'enfant que de temps en temps. Par exemple, la mère qui a la garde principale peut déclarer que l'enfant est présent tout le temps dans son logement, sans évoquer des séjours plus brefs chez le père, tandis que ce dernier, lui, peut affirmer que l'enfant réside dans son logement une partie du temps.

Par ailleurs, 19 % des beaux-pères (et 15 % des belles-mères) vivent la moitié du temps ou plus avec leurs beaux-enfants ; cette situation englobe la résidence alternée et une partie des cas où la garde revient à la mère avec un droit de visite ou d'hébergement pour le père – par exemple un week-end sur deux et la moitié des vacances. Au vu de la part très importante d'enfants dont les parents qui en ont la garde déclarent qu'ils ne résident jamais chez leur autre parent, et de l'estimation récente du nombre d'enfants en résidence alternée (12 % en 2020) [Bloch, 2021], la part des résidences alternées est néanmoins très forte dans ces situations. Enfin, moins de beaux-pères que de belles-mères (9 % contre 34 %) vivent moins de la moitié du temps avec leurs beaux-enfants, cette situation correspondant à la résidence principale mais non exclusive des beaux-enfants dans le logement de l'autre parent.

Graphique A Répartition des hommes et des femmes ayant des beaux-enfants mineurs, selon le temps passé par ces enfants dans le logement

En %



Lecture > 33 % des belles-mères déclarent ne jamais vivre avec leurs beaux-enfants.

Champ > France métropolitaine, femmes et hommes résidant en logement ordinaire, en couple avec un conjoint ou une conjointe ayant des enfants mineurs issus d'une précédente union.

Source > Insee, enquête Famille et Logements (EFL), 2011.

Les profils des belles-mères plus différenciés selon le temps passé avec les beaux-enfants que ceux des beaux-pères

Les différences de profils des belles-mères selon le temps passé avec les beaux-enfants sont plus marquées que pour les beaux-pères. Le profil social des beaux-pères, s'agissant du diplôme et de la catégorie sociale notamment, varie peu entre ceux vivant presque tout le temps avec leurs beaux-enfants et ceux vivant moins de la moitié du temps avec eux.

Parmi les beaux-pères, le profil de ceux vivant la moitié du temps ou plus avec leurs beaux-enfants mais pas tout le temps (ce qui correspond aux cas des résidences alternées et d'une partie des cas où la garde revient à la mère avec un droit de visite ou d'hébergement pour le père – typiquement un week-end sur deux et la moitié des vacances –) est celui qui se démarque le plus des autres. Ces beaux-pères sont beaucoup plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur (39 % contre 25 % de l'ensemble des beaux-pères) et déclarent plus fréquemment un emploi de cadre ou de profession intermédiaire. Ce résultat s'explique, tout d'abord, par les caractéristiques

sociales des mères avec qui ils sont en couple et qui ont leurs enfants à mi-temps, la résidence alternée étant très représentée dans ces situations. Davantage diplômées du supérieur, les femmes dont les enfants sont en résidence alternée se singularisent des autres mères séparées par un fort capital scolaire et des catégories sociales plus favorisées (Bloch, 2021). L'hébergement des enfants chez chacun des parents représente un coût qui peut être plus difficilement supporté par des parents ayant des professions moins rémunératrices.

Or si l'homogamie est moins marquée pour les deuxièmes unions que pour les premières, elle s'observe toutefois aussi dans les remises en couple (Costemalle, 2019), ce qui expliquerait que les beaux-pères les plus dotés socialement déclarent davantage vivre à mi-temps avec leurs beaux-enfants. Néanmoins, ce n'est pas uniquement les caractéristiques des mères qui expliquent cette cohabitation à mi-temps pour les hommes occupant une position sociale favorisée. En effet, à âge, activité professionnelle et niveau de diplôme des mères donnés, ces beaux-pères restent moins souvent sans diplôme et plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur. Avoir des enfants à plein temps pourrait ainsi constituer pour les femmes un frein pour se remettre en couple avec un conjoint diplômé, à l'inverse de la résidence alternée.

On retrouve ce résultat pour les belles-mères. Cet effet du diplôme et de la profession est également marqué quand elles vivent à temps partiel, mais moins de la moitié du temps, avec leurs beaux-enfants. Elles sont, elles aussi, plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur et plus souvent cadres ou professions intermédiaires. À caractéristiques du parent données, les beaux-parents diplômés se mettent plus souvent en couple avec des parents qui ont les enfants la moitié du temps que tout le temps. Ceci pourrait corroborer, pour les femmes comme pour les hommes, l'hypothèse d'une plus grande réticence des très diplômés à s'engager dans des configurations familiales où la situation conjugale de leur conjoint les astreint à une charge domestique et parentale élevée du fait de la présence continue des enfants (de Singly, Giraud, 2012 ; Réguer-Petit, 2016 ; Régnier-Loilier, 2019).

Les belles-mères qui vivent tout le temps ou presque avec leurs beaux-enfants, situations qui restent minoritaires (18 % des cas), sont moins diplômées que l'ensemble des belles-mères. Elles sont également plus souvent inactives (un quart d'entre elles). Cela reste vrai à caractéristiques données du père s'agissant de l'âge, du diplôme, de la catégorie sociale, etc., que la belle-mère ait ou non des enfants. Deux hypothèses peuvent expliquer ce profil marqué par un retrait du marché de l'emploi. Il peut tout d'abord résulter de la charge éducative qu'endossent ces femmes qui sont présentes à temps plein auprès des enfants de leur conjoint. Il se peut aussi que les pères vivant tout le temps avec leurs enfants recherchent davantage des conjointes dont la moindre charge professionnelle les rend plus susceptibles de les prendre en charge. Pour l'une ou l'autre de ces hypothèses, la position plus précaire sur le marché de l'emploi de ces femmes, moins diplômées, en favorise leur retrait.

Les belles-mères qui ne vivent jamais avec leurs beaux-enfants sont, quant à elles, plus souvent sans diplôme (1,5 fois) et moins diplômées du supérieur que les femmes qui vivent moins de la moitié du temps avec leurs beaux-enfants à caractéristiques données du père s'agissant de l'âge, du diplôme, de la catégorie sociale... Cet effet du diplôme des belles-mères traduit peut-être la moindre attractivité sociale des pères qui ne vivent jamais avec leurs enfants par rapport à ceux qui partagent leur logement un week-end sur deux et la moitié des vacances avec eux et qui se remettent ainsi en couple avec des femmes pas ou peu diplômées. Cela pourrait aussi traduire une moindre imprégnation de la norme de coparentalité parmi les femmes les moins diplômées, qui seraient moins enclines à faciliter la prise en charge et l'accueil de l'enfant chez le père, le lien avec l'enfant pouvant, par ailleurs, être rompu bien avant la remise en couple.

Au quotidien, des belles-mères davantage en première ligne des tâches parentales que les beaux-pères

Si les enquêtes actuelles ne permettent pas de comparer le temps domestique et parental des belles-mères dans ces différentes configurations temporelles, les données de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) montrent, en revanche, qu'à situation comparable, et quand les enfants sont présents au quotidien (la moitié du temps ou plus), les belles-mères sont en effet davantage en première ligne des tâches parentales contraintes auprès des beaux-enfants que les beaux-pères, ce qui tend à montrer que les inégalités de genre, constatées pour les pères et les mères (Solaz, 2009 ; Brugeilles, Sebillé, 2013), sont également observables dans les familles recomposées.

Ainsi, quand les enfants du logement sont ceux du père uniquement, c'est la belle-mère qui prend en charge le plus souvent, voire toujours, l'aide aux devoirs dans au moins 28 % des cas (entre 28 % et 60 % des cas)¹. Quand les enfants sont ceux de la mère uniquement, c'est le cas d'au plus 18 % des beaux-pères. De même, les belles-mères

¹ En raison du nombre limité de belles-mères qui ne vivent qu'avec des beaux-enfants dans le logement et en ne retenant que les couples différents d'une vague à l'autre (37), on présente dans cette partie l'intervalle dans lequel se situerait cette proportion p à 95 % en cas de tirage aléatoire simple de l'échantillon de la façon suivante : la borne inférieure vaut $p-1,96*\sqrt{p(1-p)/37}$ et la borne supérieure $p+1,96*\sqrt{p(1-p)/37}$. Les résultats indiquent donc les grandes tendances qui se dégagent pour cette dernière catégorie mais doivent être interprétés avec davantage de précaution que pour les autres catégories.

veillent le plus souvent, voire toujours, à ce que les enfants soient bien habillés dans au moins 12 % des cas, contre au plus 10 % des beaux-pères.

La prise en charge des tâches parentales par les beaux-pères se distingue peu de celle des pères, tant dans la répartition des tâches dans le couple que concernant la nature des activités effectuées. Ce résultat laisse donc à penser que la présence des beaux-enfants n'a pas les mêmes effets pour les beaux-pères et pour les belles-mères. La comparaison de la situation des belles-mères avec celle des mères montre que la balance est moins inégalitaire pour les premières.

Des tâches parentales ne relevant pas ou peu du domaine « beau-parental »

Certaines activités sont moins souvent assurées par les beaux-parents que les parents. La répartition de ces activités dessine ainsi les frontières du travail parental et du travail beau-parental, montrant la place qui leur est prescrite dans la société et dans la famille. C'est le cas notamment pour l'activité d'emmener ou d'aller chercher les enfants sur leur lieu d'accueil (crèche, école). Le vide juridique entourant les beaux-parents pourrait expliquer qu'ils soient moins impliqués dès lors que ces activités mettent en jeu des relations plus institutionnelles autour de l'enfant, comme c'est le cas pour la prise en charge sur les lieux d'accueil, par exemple.

Dans la famille, les frontières s'établissent sur les tâches mettant en jeu une proximité relationnelle forte avec l'enfant (son coucher par exemple), toute incursion dans le domaine de l'intime pouvant être perçue comme une usurpation des prérogatives maternelles et paternelles.

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION	2
■ LA BEAU-PARENTALITÉ SAISIE PAR LE TEMPS PASSÉ AVEC LES BEAUX-ENFANTS	3
Temps passé dans le même logement que ses beaux-enfants : des situations plus hétérogènes pour les femmes que pour les hommes	3
Deux tiers des beaux-pères déclarent vivre tout le temps avec leurs beaux-enfants	3
Profil des beaux-pères selon le temps passé dans le même logement que leurs beaux-enfants	5
Beaux-pères à temps plein et beaux-pères du week-end : de faibles variations sociales	5
Beaux-pères à mi-temps : des situations marquées par le recours à la résidence alternée des adultes les plus diplômés	8
Profil des belles-mères selon le temps passé dans le même logement que leurs beaux-enfants	8
Belles-mères à mi-temps, belles-mères du week-end : une situation plus fréquente pour les plus diplômées	8
Belles-mères à temps plein : un quart d'entre elles sont inactives	11
Belles-mères dont les beaux-enfants ne vivent jamais au domicile paternel : un profil plus précaire	11
■ LA BEAU-PARENTALITÉ SAISIE SOUS L'ANGLE DU TRAVAIL PARENTAL	13
La participation des beaux-pères aux tâches parentales diffère peu de celle des pères	13
Les belles-mères participent davantage aux tâches parentales que les beaux-pères	15
Des belles-mères moins en « première ligne » pour la prise en charge des tâches parentales que les mères	16
■ CONCLUSION	18
■ POUR EN SAVOIR PLUS	19

■ INTRODUCTION

En moyenne, chaque année depuis le début des années 2010, 425 000 séparations conjugales ont lieu (divorces, ruptures de pacte de solidarité [PACS] ou d'union libre) et concernent 379 000 enfants mineurs. À plus ou moins long terme, une part importante des parents séparés se remettent en couple : 40 % des parents de familles devenues monoparentales en 2011 vivent de nouveau en couple cohabitant dans les quatre ans qui suivent la rupture (Abbas, Garbinti, 2019). Ces remises en couple entraînent une pluralité de situations où un adulte côtoie, de façon quotidienne ou plus occasionnellement, des beaux-enfants. Le temps passé ensemble dans le même logement, l'implication de cet adulte dans les tâches domestiques et éducatives, sa participation à leur prise en charge économique ou la qualité des relations dessinent autant de configurations familiales différentes et donc d'approches de ce qu'est un « beau-parent ».

Les beaux-parents forment ainsi une catégorie aux contours flottants, qui révèle l'hétérogénéité des situations familiales dans lesquelles des hommes et des femmes côtoient des beaux-enfants.

En France, le droit fiscal et le droit social n'ignorent pas complètement cette catégorie du « beau-parent ». Quand le parent et le beau-parent sont mariés ou pacsés, le droit fiscal considère l'enfant comme étant à la charge des deux pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Parent, beau-parent et enfant font alors partie du même foyer fiscal. D'après le droit social, l'enfant peut être couvert par l'assurance maladie de son beau-parent ; les allocations familiales peuvent être versées au beau-parent si c'est lui qui est allocataire de la caisse d'allocations familiales et qui est considéré comme ayant la charge de l'enfant unique (HCFEA, 2021). En revanche, le droit civil le considère comme un tiers, au même titre qu'un grand-parent par exemple. Comme tout autre tiers, le beau-parent peut bénéficier de certaines dispositions du Code civil pour se voir reconnaître officiellement des droits quotidiens. Depuis le début des années 2000, des débats de plus en plus fréquents mobilisent les juristes et l'opinion publique concernant l'opportunité de lui reconnaître un statut ou un mandat d'éducation spécifique. L'échec des différentes réformes engagées pourrait traduire à la fois l'attachement juridique au principe de coparentalité (principe qui suppose que les parents s'impliquent auprès de leurs enfants quand bien même leur relation est terminée et qu'ils restent les premiers éducateurs de leur enfant), mais aussi l'hétérogénéité des situations familiales qui sont un frein à la reconnaissance d'un statut ou d'un mandat unique (HCFEA, 2021).

Ce statut de beau-parent est également interrogé dans le champ de la recherche sociologique. Les travaux précurseurs de Théry (1986) amorcent une série d'enquêtes qualitatives (Théry, Dhavernas, 1992 ; Bloss, 1996 ; Martin, 1997 ; Cadolle, 2000 ; Martial, 2003) qui montrent le basculement d'une « logique de substitution » à « une logique de pérennité » : on attend de moins en moins du beau-parent qu'il soit « un parent remplaçant », se substituant à celui décédé ou n'ayant plus de contact avec ses enfants, mais davantage « un parent additionnel » (Bloss, 1996) qui n'usurpe pas la place du parent non hébergeant, le plus souvent le père. Des clivages sociaux distinguent, toutefois, ces attentes normatives, la figure du « parent remplaçant » étant plus communément admise pour les beaux-pères dans les classes populaires (Martin, 1997).

Cette diversité des expériences beau-parentales est mal captée dans les statistiques. En tant que catégorie statistique, la beau-parentalité est majoritairement abordée sur le registre du quotidien. Ainsi, le statut de beau-parent est souvent défini à partir du partage de la résidence principale (Bloch, 2020). Or, comme le souligne Cadolle (2013), ce critère masque de nombreuses situations familiales où l'enfant côtoie le nouveau compagnon ou la nouvelle compagne de son parent de façon plus irrégulière, pendant le week-end ou une partie des vacances, par exemple. Cette définition restrictive a également des effets de genre très marqués. La résidence principale chez la mère étant la situation la plus fréquente après une séparation (Carrasco, Dufour, 2015), les belles-mères « par intermittence » échappent largement au radar de la statistique publique. Sans avoir les enfants de leur conjoint à temps plein chez elles, ces femmes sont pourtant impliquées dans leur prise en charge matérielle, éducative et organisationnelle.

En se basant sur une exploitation multisources des enquêtes Famille et Logement (EFL) 2011 de l'Insee et Études des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) 2005, 2008 et 2011 de l'Institut national d'études démographiques (Ined), ce *Dossier de la DREES* s'attache à ces différences de genre, en questionnant la représentation dominante du beau-père comme « parent » du quotidien, ainsi que les différences sociales qui les traversent. Ce *Dossier de la DREES* s'inscrit dans le cadre des travaux de la statistique publique sur les ruptures familiales, dans la lignée des préconisations du Conseil national de la statistique publique (Thélot, Bourreau-Dubois, Chambaz, 2017 ; Buisson, Raynaud, 2019), l'objectif étant de mieux éclairer l'action publique pour soutenir les familles vivant ces situations.

Une première partie considère la diversité des situations des beaux-parents sous l'angle du temps passé dans le même logement que les beaux-enfants. La deuxième partie analyse les différences d'implication dans la prise en charge de diverses tâches auprès des beaux-enfants.

■ LA BEAU-PARENTALITÉ SAISIE PAR LE TEMPS PASSÉ AVEC LES BEAUX-ENFANTS

Considérant d'emblée comme beau-parent tout individu habitant en couple avec des beaux-enfants, cette première partie cherche, d'une part, à analyser les temporalités différenciées de la beau-parentalité pour les hommes et les femmes, selon les milieux sociaux (niveau de diplôme et catégorie sociale) et, d'autre part, à rendre visible l'hétérogénéité des situations des belles-mères, fortement invisibilisées par l'entrée « classique » qui privilégie le partage de la résidence principale.

En se donnant la possibilité d'appréhender plusieurs configurations temporelles, l'analyse porte sur ce qui, pour les hommes et pour les femmes, détermine le plus leur temps de présence auprès des enfants.

La source statistique la plus récente permettant cette approche est l'enquête Famille et Logements (EFL) réalisée par l'Insee en 2011. Cette enquête mesure le temps que les individus déclarent passer avec leurs beaux-enfants selon quatre modalités : jamais, moins de la moitié du temps, la moitié du temps ou plus mais pas tout le temps, tout le temps. Bien que ce mode de recueil ne soit pas exempt de biais de subjectivité², il donne néanmoins accès aux configurations familiales telles qu'elles sont vécues par les beaux-parents.

Temps passé dans le même logement que ses beaux-enfants : des situations plus hétérogènes pour les femmes que pour les hommes

L'analyse concerne ici la situation des hommes et des femmes vivant en couple avec quelqu'un qui a des enfants, mineurs, en dehors de cette union, qu'ils déclarent vivre toujours, une partie du temps ou jamais avec eux. En 2011, en France métropolitaine, 0,6 million de beaux-pères et 0,5 million de belles-mères sont dans cette situation, soit presque autant de femmes que d'hommes. Cela résulte de deux effets à l'impact opposé. D'un côté, les femmes sont davantage concernées par des situations de monoparentalité qui ne résultent pas d'une séparation, du fait notamment de la surmortalité masculine, des naissances hors couple ou des enfants non reconnus (Buisson, *et al.*, 2015). Cela conduit à ce qu'il y ait davantage de beaux-pères. D'un autre côté, les pères se remettent plus rapidement en couple que les mères, la présence de jeunes enfants étant un frein à la remise en couple des femmes (Beaujouan, 2012 ; Régnier-Loilier, 2019), ce qui concourt à ce qu'il y ait davantage de belles-mères.

Deux tiers des beaux-pères déclarent vivre tout le temps avec leurs beaux-enfants

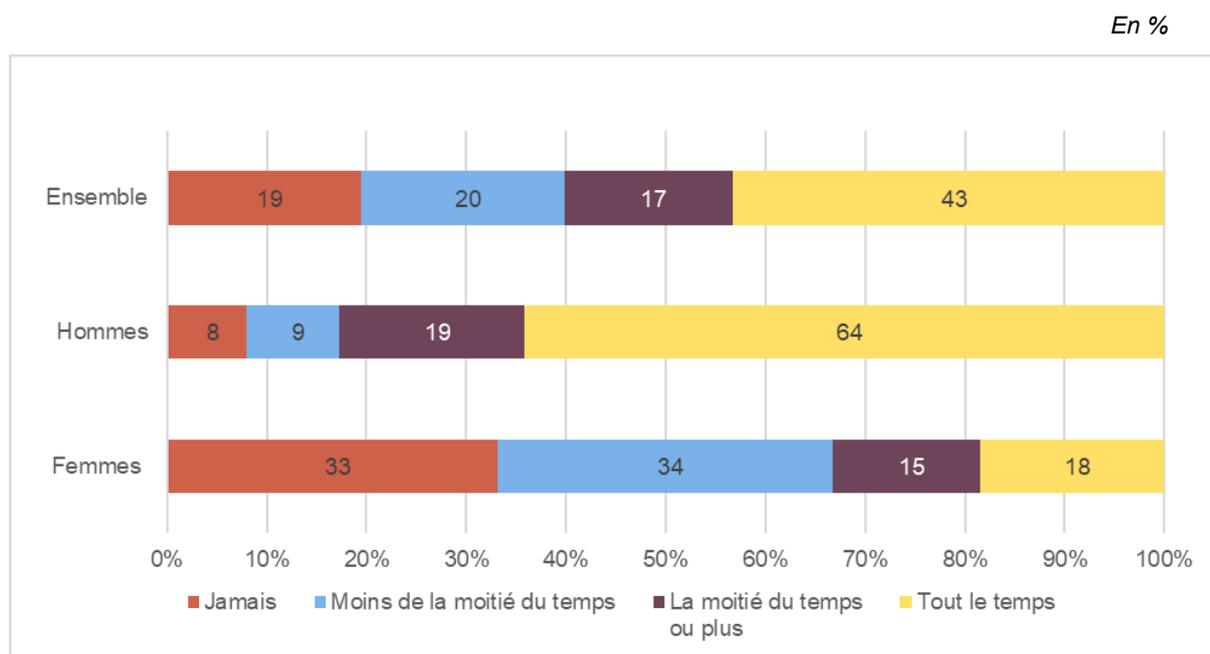
Du fait des situations de résidence des enfants après la séparation, les beaux-pères habitent plus fréquemment avec leurs beaux-enfants que les belles-mères. Ainsi, 64 % des beaux-pères déclarent vivre toujours ou presque avec leurs beaux-enfants, contre seulement 18 % des belles-mères. À l'opposé, seulement 8 % des beaux-pères déclarent ne jamais vivre avec leurs beaux-enfants, contre 33 % des belles-mères.

Quand un enfant vit toujours ou presque avec son beau-père ou jamais avec sa belle-mère, cela signifie qu'il ne vit jamais ou presque avec son père. Le chiffre de 64 % pour les beaux-pères peut ainsi paraître très élevé. On retrouve néanmoins ici des résultats déjà publiés sur les résidences des enfants après séparation : deux tiers des enfants vivent principalement chez leur mère sans résider régulièrement chez leur père, indépendamment du fait que leur mère se soit ou non remise en couple (Lapinte, Buisson, 2017). Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a aucune relation avec leur père, des relations téléphoniques ou des rencontres pouvant être maintenues. Par ailleurs, certains enfants n'ont jamais connu leur père ou sont orphelins d'un de leurs parents. Enfin, une même situation n'est pas toujours perçue de la même manière selon que le déclarant est un homme ou une femme, ou le parent chez qui l'enfant réside principalement ou celui qui ne voit l'enfant que de temps en temps. Par exemple, la mère qui a la garde principale peut déclarer que l'enfant est présent tout le temps dans son logement, sans évoquer des séjours plus brefs chez leur père, tandis que ce dernier, lui, peut affirmer que l'enfant réside dans son logement une partie du temps.

² On peut, en effet, émettre l'hypothèse selon laquelle l'investissement éducatif auprès des beaux-enfants ou l'affection que les beaux-parents leur manifestent peuvent amener des variations dans le temps que les individus estiment subjectivement passer avec eux. Plus largement, appréhender la circulation des enfants après la séparation soulève des difficultés méthodologiques (Toulemon, 2011 ; Trabut, 2015).

De plus, 19 % des beaux-pères et 15 % des belles-mères vivent la moitié du temps ou plus avec leurs beaux-enfants, cette situation englobant la résidence alternée et une partie des cas où la garde revient à la mère avec un droit de visite ou d'hébergement pour le père – par exemple, un week-end sur deux et la moitié des vacances. Au vu de la part très importante d'enfants dont les parents qui en ont la garde déclarent qu'ils ne résident jamais chez leur autre parent et de l'estimation récente du nombre d'enfants en résidence alternée (12 % en 2020) [Bloch, 2021], la part des résidences alternées est néanmoins très forte dans ces situations. Enfin, moins de beaux-pères que de belles-mères (9 % contre 34 %) vivent moins de la moitié du temps avec leurs beaux-enfants, cette situation correspondant à la résidence principale mais non exclusive des beaux-enfants dans le logement de l'autre parent.

Graphique 1 Répartition des hommes et des femmes vivant avec des beaux-enfants, selon le temps passé par ces enfants dans le logement



Lecture > 33 % des belles-mères déclarent ne jamais vivre avec leurs beaux-enfants.

Champ > France métropolitaine, femmes et hommes résidant en logement ordinaire, en couple avec un conjoint ou une conjointe ayant des enfants mineurs issus d'une précédente union.

Source > Insee, enquête Famille et Logements (EFL) 2011.

Ainsi, ces variations de temps passé avec les enfants traduisent des effets de choix de mode de résidence après la séparation selon les profils des parents. Néanmoins, elles s'expliquent aussi par des effets liés aux remises en couple. En effet, la probabilité de remise en couple cohabitant après une séparation diminue quand il y a des enfants, notamment quand ils sont en bas âge : de ce fait, les femmes se remettent en couple moins fréquemment et plus tardivement que les hommes (Beaujouan, 2012 ; Régnier-Loilier, 2019). Ces remises en couple moins fréquentes, tout particulièrement chez les mères, pourraient s'expliquer par une moindre disponibilité de ces parents (moins d'opportunités de rencontres car la présence de jeunes enfants limite les possibilités de sortie), mais également par une culpabilité maternelle plus grande à s'accorder du « temps pour soi » (Negroni, 2018 ; Le Pape, Virot, 2019).

Si la littérature insiste principalement sur les caractéristiques des parents séparés, on peut également trouver son versant explicatif du côté des beaux-parents : ces derniers peuvent nourrir des attentes différenciées vis-à-vis de cette relation, impliquant une forme de sélectivité à l'égard du parent (Stewart, *et al.*, 2003). Parmi les beaux-parents pour qui les enfants de l'autre ne sont pas un obstacle réhibitoire à la vie commune, deux modalités d'engagement peuvent être à l'œuvre, selon que la priorité est donnée par le futur beau-parent à la relation conjugale ou selon qu'il se projette dans une vision plus familiale qui irait de pair avec une implication auprès des enfants de son nouveau ou de sa nouvelle partenaire (Bloss, 1996). L'accent mis sur la relation conjugale pourrait favoriser une préférence pour des relations où les enfants ne sont pas tout le temps présents (cas de la résidence alternée par exemple). L'intermittence des enfants au domicile commun permettrait de désynchroniser temps conjugaux et temps parentaux, de marquer plus nettement les frontières du couple (Hachet, 2021), cette aspiration à l'autonomie conjugale semblant être davantage caractéristique des individus les plus diplômés (de Singly, Giraud, 2012 ; Régnier-Loilier, 2019).

Profils des beaux-pères selon le temps passé dans le même logement que leurs beaux-enfants

Les beaux-parents pourraient avoir des profils différents selon le temps qu'ils passent avec leurs beaux-enfants dans le même logement. Pour tenir compte des effets liés à la remise en couple, deux modèles complètent l'analyse descriptive. Un premier modèle permet d'évaluer quelles caractéristiques des beaux-pères sont significativement différentes, lorsque le temps passé avec les beaux-enfants varie et lorsque les autres caractéristiques du modèle, notamment le profil de la mère, sont fixées. Pour évaluer ces différences de profil des beaux-pères, une situation de référence (celle des beaux-pères vivant moins de la moitié du temps avec leurs beaux-enfants) est considérée. Le modèle intègre le fait que le beau-père soit ou non lui-même parent, son niveau de diplôme, le fait qu'il soit actif ou non, sa classe d'âge, le diplôme de la mère, le fait qu'elle soit active ou non et sa classe d'âge, ainsi que la présence d'enfant(s) commun(s) au couple actuel. Un deuxième modèle symétrique au premier est également développé pour analyser la situation des belles-mères.

Beaux-pères à temps plein et beaux-pères du week-end : de faibles variations sociales

Pour les hommes, la cohabitation à temps plein avec leurs beaux-enfants est l'expérience la plus fréquente : elle représente les deux tiers des cas. De ce fait, les beaux-pères à temps plein se distinguent peu, du point de vue de l'âge, du diplôme ou de la catégorie socioprofessionnelle, du profil moyen des beaux-pères (*tableau 1*).

Tableau 1 Caractéristiques sociodémographiques des beaux-pères et de leur conjointe, selon le temps passé dans le même logement que leurs beaux-enfants

	Temps passé dans le même logement que les beaux-enfants					
	Jamais	Moins de la moitié du temps	La moitié du temps ou plus	Tout le temps	Ensemble	
	En %	En %	En %	En %	En %	En milliers
Répartition des beaux-pères	8	9	19	64	100	627
Niveau de diplôme du beau-père						
Aucun diplôme	20	16	11	17	16	99
Diplôme inférieur au bac	46	41	34	40	40	249
Bac	13	17	16	20	18	115
Diplôme supérieur au bac	21	25	39	23	26	164
Ensemble	100	100	100	100	100	627
Catégorie sociale du beau-père						
Cadre ou profession intermédiaire	31	33	48	32	35	217
Ouvrier	37	37	26	38	36	225
Employé	11	13	12	14	13	81
Indépendant, artisan, commerçant ou agriculteur	7	12	10	10	10	62
inactif	14	6	5	7	7	43
Ensemble	100	100	100	100	100	627
Classe d'âge du beau-père						
Moins de 30 ans	8	9	12	11	11	66
De 30 ans à moins de 40 ans	27	37	42	38	38	237
De 40 ans à moins de 50 ans	35	39	35	37	37	231

50 ans ou plus	30	15	11	14	15	93
Ensemble	100	100	100	100	100	627
Niveau de diplôme de la mère						
Aucun diplôme	28	16	9	19	18	110
Diplôme inférieur au bac	37	36	27	39	36	226
Bac	16	24	22	19	20	125
Diplôme supérieur au bac	19	24	42	23	26	166
Ensemble	100	100	100	100	100	627
Catégorie sociale de la mère						
Cadre ou profession intermédiaire	18	29	41	23	27	169
Ouvrière	13	11	7	9	9	59
Employée	40	42	36	44	42	262
Indépendante, artisanne, commerçante ou agricultrice	3	3	6	4	4	25
Inactive	26	14	10	20	18	112
Ensemble	100	100	100	100	100	627
Classe d'âge de la mère						
Moins de 30 ans	7	8	8	12	11	110
De 30 ans à moins de 40 ans	26	37	40	36	36	226
De 40 ans à moins de 50 ans	29	29	33	30	30	125
50 ans ou plus	39	27	19	22	23	166
Ensemble	100	100	100	100	100	627

Lecture > Parmi les 627 000 beaux-pères ayant des beaux-enfants mineurs, 8 % ne vivent jamais avec eux, alors que 64 % vivent tout le temps avec eux. 20 % des beaux-pères qui vivent tout le temps avec leurs beaux-enfants ont le bac.

Champ > France métropolitaine, beaux-pères et mères d'enfants mineurs vivant en couple dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Famille et Logements (EFL) 2011.

À l'autre extrême, ceux qui passent moins de la moitié du temps avec leurs beaux-enfants ou qui ne vivent jamais avec eux ne se distinguent pas sensiblement du profil moyen, alors même que ces situations sont nettement plus rares (respectivement 9 % et 8 % des cas). Lorsqu'on contrôle les effets de structure *via* la modélisation, il apparaît même que les caractéristiques sociales des beaux-pères à temps plein ne sont pas significativement différentes de celles des beaux-pères du week-end, alors que leurs conjointes sont plus souvent inactives et moins souvent bachelières (*tableau 2*). Les beaux-pères qui ne vivent jamais avec leurs beaux-enfants sont, quant à eux, plus âgés que la moyenne, plus souvent inactifs et moins diplômés, de même que leurs conjointes. Lorsque l'on contrôle à nouveau les effets de structure *via* la modélisation, il demeure significatif que ces beaux-pères sont plus âgés et plus souvent inactifs et que ces mères sont moins diplômées et plus souvent inactives (*tableau 2*).

Tableau 2 Modélisation des corrélations entre les caractéristiques des beaux-pères et de leur conjointe et le temps passé dans le même logement que les beaux-enfants

	Temps passé dans le même logement que les beaux-enfants					
	Jamais		La moitié du temps ou plus		Tout le temps	
	Coefficient	Odds ratio	Coefficient	Odds ratio	Coefficient	Odds ratio
Caractéristiques du beau-père						
Diplôme						
Aucun diplôme	ns	ns	-0,29*	0,7	ns	ns
Diplôme inférieur au bac	ref	1	ref	1	ref	1
Bac	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Diplôme supérieur au bac	ns	ns	0,24*	1,3	ns	ns
Activité professionnelle						
Actif	ref	1	ref	1	ref	1
Inactif	0,65**	1,9	ns	ns	ns	ns
Âge						
Moins de 30 ans	ref	1	ref	1	ref	1
De 30 ans à moins de 40 ans	ns	ns	ns	ns	ns	ns
De 40 ans à moins de 50 ans	0,52*	1,7	ns	ns	ns	ns
50 ans ou plus	1,14***	3,1	ns	ns	ns	ns
Le beau-père a des enfants						
Non	ref	1	ref	1	ref	1
Oui	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Caractéristiques de la mère						
Diplôme						
Aucun diplôme	0,37**	1,5	ns	ns	ns	ns
Diplôme inférieur au bac	ref	1	ref	1	ref	1
Bac	-0,36*	0,7	ns	ns	-0,20*	0,8
Diplôme supérieur au bac	ns	ns	0,67***	2,0	ns	ns
Activité professionnelle						
Active	ref	1	ref	1	ref	1
Inactive	0,54***	1,7	ns	ns	0,35***	1,4
Âge						
Moins de 30 ans	ref	1	ref	1	ref	1
De 30 ans à moins de 40 ans	ns	ns	-0,36*	0,7	-0,32*	0,7
De 40 ans à moins de 50 ans	ns	ns	-0,47**	0,6	ns	ns
50 ans ou plus	ns	ns	-1,11***	0,3	ns	ns

*** significatif à 1 %, ** significatif à 5 %, * significatif à 10 %, ns : non significatif.

Note > Ce tableau présente les résultats d'une régression multinomiale où la variable expliquée est le temps passé dans le même logement que les beaux-enfants en quatre modalités : « Jamais », « Moins de la moitié du temps », « La moitié du temps ou plus » ou « Tout le temps », la modalité de référence est le fait de vivre moins de la moitié du temps avec eux.

Lecture > Le coefficient lié à l'inactivité des beaux-pères qui ne vivent jamais avec leurs beaux-enfants est positif et significatif. Ainsi, les beaux-pères qui ne vivent jamais avec leurs beaux-enfants sont plus souvent inactifs que ceux de référence qui vivent moins de la moitié du temps avec eux à autres caractéristiques du modèle identiques. Ils sont 1,9 fois plus souvent inactifs (Odds ratio) à autres caractéristiques données.

Champ > France métropolitaine, beaux-pères et mères d'enfants mineurs vivant en couple dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Famille et Logements (EFL) 2011.

Beaux-pères à mi-temps : des situations marquées par le recours à la résidence alternée des adultes les plus diplômés

Les beaux-pères qui déclarent vivre au moins la moitié du temps avec leurs beaux-enfants mais pas tout le temps (19 % d'entre eux) ont, quant à eux, un profil bien spécifique : plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur (39 % contre 26 % de l'ensemble), ils occupent plus fréquemment un emploi de cadre ou de profession intermédiaire.

Ce résultat s'explique tout d'abord par les caractéristiques sociales des mères avec qui ils sont en couple et qui ont leurs enfants au moins la moitié du temps mais pas tout le temps. Comme évoqué précédemment, la résidence alternée est très représentée dans ces situations. Davantage diplômées du supérieur, les femmes dont les enfants sont en résidence alternée se singularisent des autres mères séparées par un fort capital scolaire et économique (Bloch, 2021). L'hébergement des enfants chez chacun des parents représente un coût qui peut être plus difficilement supporté par des parents ayant des professions moins rémunératrices.

Or si l'homogamie est moins marquée pour les deuxièmes unions que pour les premières, elle s'observe également dans les remises en couple (Costemalle, 2019), ce qui expliquerait que les beaux-pères les plus dotés socialement déclarent davantage vivre à mi-temps avec leurs beaux-enfants.

Néanmoins, ce ne sont pas uniquement les caractéristiques des mères qui expliquent à elles seules cette cohabitation à mi-temps pour les hommes occupant une position sociale favorisée. En effet, à âge, activité professionnelle et niveau de diplôme des mères donné, les beaux-pères qui vivent au moins la moitié du temps avec leurs beaux-enfants mais pas tout le temps, demeurent moins souvent sans diplôme et plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur (*tableau 2*). Cela signifie que, par exemple, une mère diplômée de l'enseignement supérieur est davantage en couple avec un homme lui aussi diplômé de l'enseignement supérieur quand elle vit à mi-temps avec ses enfants que quand elle vit à temps plein avec eux. À l'inverse, celles qui vivent tout le temps avec leurs enfants sont plus souvent en couple avec un homme non diplômé. Avoir des enfants à temps plein constituerait ainsi pour les femmes un frein pour se remettre en couple avec un conjoint diplômé tandis que la résidence alternée, qui permet d'alterner temps parentaux (avec enfants) et conjugaux (sans enfant) [Hachet, 2021], rendrait cette remise en couple plus aisée.

Profils des belles-mères selon le temps passé dans le même logement que leurs beaux-enfants

Les caractéristiques sociodémographiques des belles-mères selon le temps qu'elles passent dans le même logement que leurs beaux-enfants se différencient plus nettement que celles des beaux-pères, sachant que les diverses situations de temps sont beaucoup moins homogènes.

Belles-mères à mi-temps, belles-mères du week-end : une situation plus fréquente pour les plus diplômées

Comme pour les beaux-pères à mi-temps, on observe un effet du diplôme et de la catégorie sociale pour les belles-mères qui vivent la moitié du temps ou plus avec leurs beaux-enfants (15 % des cas), celui-ci reflétant la plus grande fréquence de la résidence alternée dans les ménages les plus aisés (Algava, *et al.*, 2019).

L'effet du diplôme et de la profession est également marqué quand les belles-mères vivent à temps partiel mais moins de la moitié du temps avec leurs beaux-enfants (34 % des cas). Elles sont, elles aussi, plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur et plus souvent cadres ou professions intermédiaires (*tableau 3*).

Cet effet du diplôme corroborerait également l'hypothèse d'une plus grande réticence des belles-mères très diplômées à s'engager dans une vie en couple où la situation familiale de leur conjoint les astreindrait à une charge domestique et parentale élevée du fait de la présence continue des enfants (Réguer-Petit, 2016). Ce résultat tendrait enfin à montrer que l'aspiration à une autonomie conjugale, permise par la situation à temps partiel des beaux-enfants au domicile commun, ne serait pas spécifique aux beaux-pères les plus diplômés, son pendant s'observant également chez les femmes. L'effet du diplôme résiste d'ailleurs à caractéristique des pères donnée (*tableau 4*).

Tableau 3 Caractéristiques sociodémographiques des belles-mères et de leur conjoint, selon le temps passé dans le même logement que leurs beaux-enfants

	Temps passé dans le même logement que les beaux-enfants					
	Jamais	Moins de la moitié du temps	La moitié du temps ou plus	Tout le temps	Ensemble	
	En %	En %	En %	En %	En %	En milliers
Répartition des belles-mères	33	34	15	18	100	526
Niveau de diplôme de la belle-mère						
Aucun diplôme	16	8	10	19	13	68
Diplôme inférieur au bac	31	26	27	35	30	155
Bac	21	24	23	19	22	116
Diplôme supérieur au bac	33	41	41	26	36	187
Ensemble	100	100	100	100	100	526
Catégorie sociale de la belle-mère						
Cadre ou profession intermédiaire	31	38	41	24	34	177
Ouvrière	10	8	5	7	8	43
Employée	38	38	40	40	39	203
Indépendante, artisan, commerçante ou agricultrice	4	4	3	4	4	20
Inactive	16	12	11	25	16	83
Ensemble	100	100	100	100	100	526
Classe d'âge de la belle-mère						
Moins de 30 ans	18	20	22	14	19	98
De 30 ans à moins de 40 ans	40	44	45	48	44	230
De 40 ans à moins de 50 ans	32	30	29	32	31	162
50 ans ou plus	10	5	4	6	7	36
Ensemble	100	100	100	100	100	526
Niveau de diplôme du père						
Aucun diplôme	17	12	10	20	15	79
Diplôme inférieur au bac	45	41	40	43	43	225
Bac	14	20	20	16	17	91
Diplôme supérieur au bac	24	27	30	20	25	131
Ensemble	100	100	100	100	100	526
Catégorie sociale du père						
Cadre ou profession intermédiaire	32	41	40	30	36	189
Ouvrier	37	31	31	44	35	185
Employé	11	10	10	9	10	55

Indépendant, artisan, commerçant ou agriculteur	13	12	13	8	12	64
Inactif	7	5	5	8	6	33
Ensemble	100	100	100	100	100	526
Classe d'âge du père						
Moins de 30 ans	19	19	19	22	19	102
De 30 ans à moins de 40 ans	38	41	40	39	39	207
De 40 ans à moins de 50 ans	24	24	26	22	24	127
50 ans ou plus	19	16	15	17	17	90
Ensemble	100	100	100	100	100	526

Lecture > Parmi les 526 000 belles-mères ayant des beaux-enfants mineurs, 33 % ne vivent jamais avec eux, alors que 18 % vivent tout le temps avec eux. 19 % des belles-mères qui vivent tout le temps avec leurs beaux-enfants ont le bac.

Champ > France métropolitaine, belles-mères et pères d'enfants mineurs vivant en couple dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Famille et Logements (EFL) 2011.

Tableau 4 Modélisation des corrélations entre les caractéristiques des belles-mères et de leur conjoint et le temps passé dans le même logement que leurs beaux-enfants

	Temps passé dans le même logement que les beaux-enfants					
	Jamais		La moitié du temps ou plus		Tout le temps	
	Coefficient	Odds ratio	Coefficient	Odds ratio	Coefficient	Odds ratio
Caractéristiques de la belle-mère						
Diplôme						
Aucun diplôme	0,41***	1,5	ns	ns	0,46**	1,6
Diplôme inférieur au bac	ref	1	ref	1	ref	1
Bac	-0,25**	0,8	ns	ns	-0,47**	0,6
Diplôme supérieur au bac	-0,34***	0,7	ns	ns	-0,85***	0,4
Activité professionnelle						
Active	ref	1	ref	1	ref	1
Inactive	ns	ns	ns	ns	0,61***	1,8
Âge						
Moins de 30 ans	ns	ns	ns	ns	-0,46**	0,6
De 30 ans à moins de 40 ans	ns	ns	0,29*	1,3	0,24*	1,3
De 40 ans à moins de 50 ans	ref	1	ref	1	ref	1
50 ans ou plus	0,45**	1,6	ns	ns	ns	ns
La belle-mère a des enfants						
Non	ref	1	ref	1	ref	1
Oui	0,32**	1,4**	ns	ns	ns	ns
Caractéristiques du père						
Diplôme						

Aucun diplôme	ns	ns	-0,31*	0,7	ns	ns
Diplôme inférieur au bac	ref	1	ref	1	ref	1
Bac	-0,35***	0,7	ns	ns	-0,28*	0,8
Diplôme supérieur au bac	-0,26**	0,8	0,21*	1,2	ns	ns
Activité professionnelle						
Actif	ref	1	ref	1	ref	1
Inactif	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Âge						
Moins de 30 ans	ns	ns	ns	ns	ns	ns
De 30 ans à moins de 40 ans	-0,28**	0,8	-0,24*	0,8	-0,31**	0,7
De 40 ans à moins de 50 ans	ref	1	ref	1	ref	1
50 ans ou plus	0,66***	1,9	ns	ns	0,86***	2,4

*** significatif à 1 %, ** significatif à 5 %, * significatif à 10 %, ns : non significatif.

Note > Ce tableau présente les résultats d'une régression multinomiale où la variable expliquée est le temps passé dans le même logement que les beaux-enfants en quatre modalités : « Jamais », « Moins de la moitié du temps », « La moitié du temps ou plus » ou « Tout le temps », la modalité de référence est le fait de vivre moins de la moitié du temps avec eux.

Lecture > Le coefficient lié à l'inactivité des belles-mères qui vivent tout le temps avec leurs beaux-enfants est positif et significatif. Ainsi, les belles-mères qui vivent tout le temps avec leurs beaux-enfants sont plus souvent inactives que celles de référence qui vivent moins de la moitié du temps avec eux à autres caractéristiques du modèle identique. Elles sont 1,8 fois plus souvent inactives (Odds ratio) à autres caractéristiques données.

Champ > France métropolitaine, belles-mères et pères d'enfants mineurs vivant en couple dans un logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Famille et Logements (EFL) 2011.

Belles-mères à temps plein : un quart d'entre elles sont inactives

Les belles-mères qui vivent tout le temps ou presque avec leurs beaux-enfants, situation qui reste minoritaire (18 % des cas), sont moins diplômées que l'ensemble des belles-mères. Elles sont également plus souvent inactives (un quart d'entre elles). Ces caractéristiques sont liées en partie à des effets d'homogamie (elles sont plus souvent en couple avec des pères sans diplôme) mais ne s'y réduisent pas : en contrôlant des caractéristiques des pères, elles restent plus souvent sans diplôme et inactives. Deux hypothèses peuvent expliquer ce profil marqué par un retrait du marché de l'emploi. Il peut tout d'abord résulter de la charge éducative qu'endossent ces femmes, présentes à temps plein auprès des enfants de leur conjoint, implication d'autant plus forte que la division sexuée des tâches domestiques et parentales est moins contestée parmi les individus moins diplômés (Papuchon, 2019), voire que l'implication auprès des enfants constitue une attente forte de leur conjoint (Cadolle, 2013). Il se peut aussi que les pères vivant tout le temps avec leurs enfants recherchent davantage des conjointes dont la moindre charge professionnelle les rend plus susceptibles de les prendre en charge. Pour l'une ou l'autre de ces hypothèses, la position plus précaire sur le marché de l'emploi de ces femmes, moins diplômées, en favorise leur retrait.

Belles-mères dont les beaux-enfants ne vivent jamais au domicile paternel : un profil plus précaire

Un tiers des belles-mères ne vivent jamais avec leurs beaux-enfants. Les pères avec qui elles vivent sont un peu moins diplômés que la moyenne et significativement moins que ceux qui vivent avec eux moins de la moitié du temps. Ces résultats vont dans le sens de ceux de Régnier-Loilier (2013), qui montrent comment le niveau de diplôme du père, sa catégorie sociale et son revenu jouent sur la probabilité pour un enfant de ne pas le voir après une séparation. Selon cette étude, cette probabilité est d'autant plus élevée que le père est peu diplômé ou occupe une position professionnelle peu stable.

Toutefois, l'analyse est ici un peu différente de celle de Régnier-Loilier (2013), puisqu'on regarde uniquement la probabilité de ne jamais vivre au domicile paternel, ce qui n'exclut pas que l'enfant rencontre par ailleurs son père, et dans le cas uniquement où le père s'est remis en couple. Cette probabilité apparaît très liée, à autres caractéristiques données, au niveau de diplôme des belles-mères, encore plus qu'à celui des pères. Elles sont plus souvent sans diplôme (1,5 fois) et moins diplômées du supérieur que les femmes qui vivent moins de la moitié du temps avec leurs beaux-enfants à caractéristiques données du père. Cet effet du diplôme des belles-mères traduit peut-être la moindre attractivité sociale de ces hommes qui ne vivent jamais avec leur enfant et qui se remettent ainsi en couple avec des femmes pas ou peu diplômées. Cela peut aussi traduire une moindre imprégnation de la norme de coparentalité parmi les femmes les moins diplômées, qui seraient moins enclines à faciliter la prise en charge et l'accueil de l'enfant chez le père, le lien avec l'enfant pouvant, par ailleurs, être rompu bien avant la remise en couple.

En effet, la séparation y est davantage pensée sur le registre de la discontinuité temporelle, la remise en couple étant plus souvent perçue comme une rupture avec la situation familiale qui l'a précédée (Martial, 2016).

Enfin, ces belles-mères qui ne vivent jamais avec leurs beaux-enfants ont, à autres caractéristiques identiques, plus fréquemment des enfants à elles. Dès lors, ces femmes se désengagent davantage du travail relationnel pour maintenir un lien entre le père et ses enfants nés d'une union précédente (Vincent, 2019).

■ LA BEAU-PARENTALITÉ SAISIE SOUS L'ANGLE DU TRAVAIL PARENTAL

Cette partie s'intéresse, à partir de l'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) de l'Ined (en empilant les trois vagues 2005, 2008 et 2011), à ce que font au quotidien les belles-mères et les beaux-pères qui vivent au moins la moitié du temps avec leurs beaux-enfants. Seules sont retenues les activités auprès des enfants (*encadré 1*), soit celles qui impliquent concrètement l'adulte dans une relation directe à l'enfant, et non l'ensemble des activités domestiques. De fait, les effets de la recomposition familiale sur la répartition des tâches domestiques sont bien attestés (Domingo, 2009 pour les données françaises ; Snoeckx, *et al.*, 2008 pour une comparaison européenne de plusieurs pays). Par ailleurs, l'entrée par le travail parental permet d'analyser la nature des activités prises en charge par les parents et les beaux-parents et donc les frontières entre des tâches qui seraient uniquement du ressort des parents et d'autres qui pourraient être partagées, voire déléguées aux beaux-parents, éclairant ainsi la question du statut particulier du beau-parent : « parent sans statut juridique ».

Encadré 1 Saisir le travail beau-parental à partir des données de l'enquête ERFI

En France, seules les données issues de l'enquête ERFI permettent actuellement d'analyser la répartition des activités parentales dans les familles recomposées selon la nature des tâches effectuées. L'enquête propose six activités différentes pour lesquelles la personne enquêtée doit répondre qui la prend en charge le plus souvent : « Toujours moi », « Le plus souvent moi », « Autant moi que mon conjoint », « Le plus souvent mon conjoint », « Toujours mon conjoint », « Le plus souvent une autre personne du ménage », « Le plus souvent quelqu'un d'autre ne faisant pas partie du ménage » et « Les enfants eux-mêmes ». Il s'agit de se limiter aux cas où c'est le parent ou son conjoint qui prennent ces activités en charge afin de se concentrer sur le partage des tâches au sein du couple. Si l'enquête ERFI permet ainsi de comparer ce que font les parents et les beaux-parents, certaines limites restreignent cependant l'analyse.

D'abord, le champ de l'enquête ne permet pas de travailler sur l'ensemble des beaux-parents, mais uniquement sur ceux qui vivent la moitié du temps ou plus avec leurs beaux-enfants. Si les tâches mobilisées (habillage ou coucher des enfants, accompagnement des enfants lors des trajets...) s'inscrivent dans une forme de quotidienneté qui peut justifier de se restreindre à ce champ particulier, ce choix a comme conséquence d'invisibiliser le travail parental fait par une part importante des belles-mères qui ne sont pas dans ces configurations familiales.

Par ailleurs, il n'est pas possible de savoir avec ou pour quel enfant du logement est effectuée l'activité. On dispose en effet d'une appréciation générique portant sur l'ensemble des enfants du logement, ce qui pose des difficultés pour savoir « qui fait quoi pour qui » dans le cas où la personne enquêtée est à la fois parent et beau-parent d'enfants dans le logement. Pour le dire autrement, dans ces configurations familiales, il n'est pas possible de démêler ce qui relève d'une mutualisation du travail parental pour tous les enfants et ce qui est fait spécifiquement pour ses enfants ou ses beaux-enfants.

C'est pourquoi l'option retenue a été de privilégier la comparaison de trois situations familiales : les couples dont le père et la mère sont les parents de tous les enfants du logement, les couples dont la femme est la mère et l'homme le beau-père de tous les enfants du logement, et les couples dont l'homme est le père et la femme la belle-mère de tous les enfants du logement. Le faible échantillon des beaux-parents dans l'enquête ERFI, y compris en empilant les trois vagues comme nous l'avons fait (42 belles-mères sans enfant biologique concernées par ces tâches auprès des enfants et 167 beaux-pères sans enfant), ne permet pas une étude aussi fine que celle effectuée sur la division du travail parental à partir de cette même base de données (Brugailles, Sebille, 2013) : il n'est pas possible de proposer une analyse croisant effets de genre et effets de classe sociale par exemple.

La participation des beaux-pères aux tâches parentales diffère peu de celle des pères

Globalement, qu'ils soient pères ou beaux-pères, les hommes sont rarement en première ligne pour la prise en charge de ces activités auprès des enfants, contrairement aux femmes. Que ce soit pour jouer avec les enfants, les aider à faire leurs devoirs, les habiller, rester à la maison quand ils sont malades, la part des hommes qui réalisent ces tâches aussi souvent voire plus souvent que leur conjointe, varie peu selon qu'ils sont le père ou le beau-père des enfants (*graphique 2*). Par exemple, quand l'homme est le père de tous les enfants du logement, 32 % restent à la maison avec eux quand ils sont malades aussi souvent ou plus souvent que leur conjointe. Cette proportion est quasiment la même (33 %) quand l'homme est le beau-père de tous les enfants du logement.

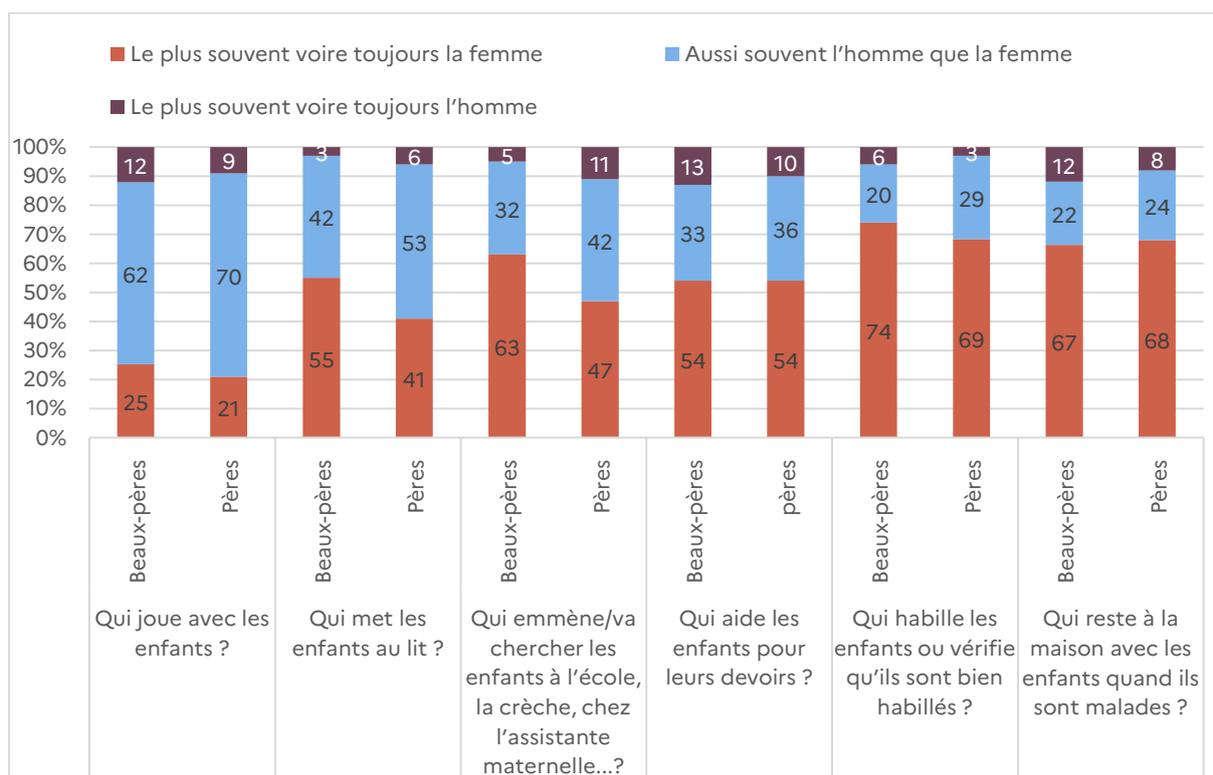
On retrouve donc pour les beaux-pères le même constat que pour les pères : s'ils s'investissent, c'est généralement en complément d'une implication prédominante des femmes (Brugeilles, Sebille, 2013).

Pour les pères comme pour les beaux-pères, on observe également un même clivage entre des activités parentales « contraintes » (habillage, par exemple) [Brugeilles, Sebille, 2013], que les femmes prennent majoritairement en charge, et des activités plus ludiques, c'est-à-dire des activités gratifiantes et optionnelles (Gilbert, *et al.*, 2021), où la répartition sexuée est plus égalitaire. Cela concerne tout particulièrement le fait de jouer avec ses (beaux-)enfants. L'« école masculine des loisirs » (Gilbert, *et al.*, 2021) ne caractérise donc pas uniquement l'investissement des pères mais aussi celui des beaux-pères.

Si la répartition au sein du couple et la nature des tâches prises en charge par les beaux-pères les distinguent peu des pères, deux activités semblent néanmoins définir une frontière plus marquée entre travail parental et travail beau-parental. Il s'agit tout d'abord d'activités qui mettent en jeu une forme d'intimité. Ainsi, les beaux-pères participent moins souvent que les pères au coucher des enfants : quand les enfants sont ceux de la mère uniquement, c'est elle qui les couche le plus souvent dans 55 % des cas, contre 41 % pour les mères en couple avec le père des enfants. Ce constat va dans le même sens que celui d'autres enquêtes européennes, qui montraient une retenue des beaux-pères dès lors qu'il s'agissait d'activités ne relevant plus du domestique ou de la gestion du quotidien, mais pouvant être perçues comme le marqueur d'une forte proximité relationnelle (Snoeckx, *et al.*, 2008). Par ailleurs, les beaux-pères emmènent moins souvent leurs beaux-enfants sur leur lieu d'accueil que les pères. On peut lire ce résultat comme une forme de prudence liée au statut juridique incertain qui est le leur : n'étant pas toujours reconnus comme des interlocuteurs légitimes dans ces lieux d'accueil (crèche, école, etc.), ils seraient moins investis que les pères dans ce type d'activités parentales. Ils sont aussi nettement moins souvent associés que les pères aux décisions quant à l'éducation des enfants. Pour les couples dans lesquels la femme et l'homme sont les parents de tous les enfants du logement, ces décisions éducatives se prennent ensemble neuf fois sur dix. Quand l'homme est le beau-père de tous les enfants du logement, la mère décide seule³ six fois sur dix et en concertation avec le beau-père quatre fois sur dix.

Graphique 2 Répartition de la prise en charge des tâches au sein des couples, selon que l'homme est le père ou le beau-père des enfants

En %



Lecture > Parmi les couples composés d'un père et d'une mère (sans beaux-enfants), ce sont les femmes qui mettent le plus souvent, voire toujours, les enfants au lit dans 41 % des cas, contre 55 % des cas parmi les couples composés d'une mère et d'un beau-père de tous les enfants.

Champ > France métropolitaine, couples formés d'un beau-père et d'une mère de tous les enfants du logement ou d'un père et d'une mère de tous les enfants du logement ordinaire.

Source > Ined-Insee, enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) 2005, 2008 et 2011.

³ Il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure cette décision engage également le père de l'enfant.

Les belles-mères participent davantage aux tâches parentales que les beaux-pères

Si les beaux-pères ne sont pas moins investis que les pères dans certaines activités parentales du quotidien, leur implication en première ligne est, en revanche, moins forte que celle des belles-mères. Les différences entre beaux-pères et belles-mères du quotidien ne sont pas significatives quand il est question de prendre en charge l'activité aussi fréquemment que son conjoint ou sa conjointe. En revanche, en retenant un indicateur de surinvestissement dans les tâches parentales⁴, soit le fait de les prendre en charge « toujours ou le plus souvent » (*graphique 3*), des différences significatives apparaissent entre les beaux-pères et les belles-mères sur trois tâches en particulier : l'habillage, l'aide aux devoirs et, dans une moindre mesure, les trajets vers les lieux d'accueil. Ainsi, quand les enfants du logement sont ceux du père uniquement, c'est la belle-mère qui prend en charge le plus souvent, voire toujours, l'aide aux devoirs dans au moins 28 % des cas (entre 28 % et 60 % des cas)⁵. Quand les enfants sont ceux de la mère uniquement, c'est le cas d'au plus 18 % des beaux-pères. De même, les belles-mères veillent le plus souvent, voire toujours, à ce que les enfants soient bien habillés dans au moins 12 % des cas, contre au plus 10 % des beaux-pères. La différence existe aussi, mais est moins marquée pour les trajets vers les lieux d'accueil.

Les belles-mères sont également plus souvent associées aux décisions quant à l'éducation des enfants. Dans les couples composés d'un père et d'une belle-mère, les pères décident seuls dans au plus deux cas sur dix. Pour les couples composés d'une mère et d'un beau-père, les mères décident seules dans au moins quatre cas sur dix. On peut y voir l'effet – déjà souligné dans la littérature sur les séparations (Bloss, 1996 ; Cadolle, 2000 ; Widmer, *et al.*, 2012) – d'une forme d'exclusivité maternelle, les mères séparées gardant davantage le monopole de l'éducation familiale en cas de recomposition familiale que les pères, qui partageraient ainsi davantage les choix éducatifs avec la belle-mère. On peut émettre l'hypothèse que l'implication des belles-mères dans le travail parental du quotidien a un effet sur les décisions éducatives. On peut enfin y lire une forme de retrait des beaux-pères qui se sentent moins légitimes (ou moins intéressés ?) pour exprimer leur opinion s'agissant de l'éducation des enfants.

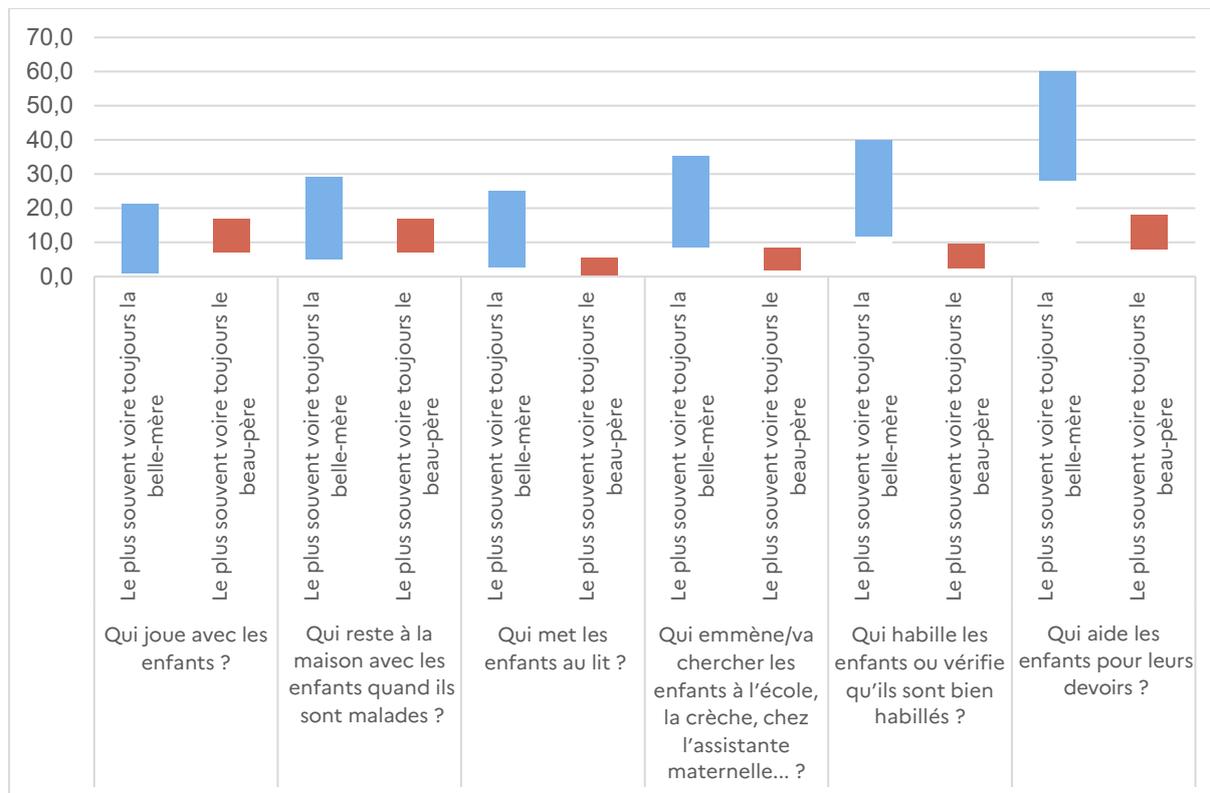
Concernant le jeu et la garde des enfants malades, il n'y a pas de différence d'implication significative entre beaux-pères et belles-mères et, pour le coucher, la différence est à la limite de la significativité. Si les belles-mères sont davantage engagées dans des activités parentales quotidiennes dont le caractère contraint les rapproche d'une forme de travail domestique, leur implication ne diffère pas de celle des hommes concernant les activités plus gratifiantes (jeu, coucher) engageant une forme d'intimité avec l'enfant ou associées à une forme de responsabilité parentale (garde d'enfant malade).

⁴ Cette analyse s'inspire du choix méthodologique proposé par A. Solaz (2009), qui consiste à retenir, pour étudier le caractère inégalitaire de la division du travail domestique et parental, les situations où la balance est objectivement inégalitaire. S'il ne s'agit pas de construire un score à partir des différentes activités parentales, il convient de regarder, pour chacune d'elles, les situations de surimplication d'un des conjoints.

⁵ En raison du nombre limité de belles-mères qui ne vivent qu'avec des beaux-enfants dans le logement et en ne retenant que les couples différents d'une vague à l'autre (37), cette partie présente l'intervalle dans lequel se situerait cette proportion p à 95 % en cas de tirage aléatoire simple de l'échantillon de la façon suivante : la borne inférieure vaut $p - 1,96 \cdot \sqrt{[p(1-p)]/37}$ et la borne supérieure $p + 1,96 \cdot \sqrt{[p(1-p)]/37}$. Les résultats indiquent donc les grandes tendances qui se dégagent pour cette dernière catégorie mais doivent être interprétés avec davantage de précaution que pour les autres catégories.

Graphique 3 Part des beaux-pères et des belles-mères qui prennent en charge le plus souvent, voire toujours, les tâches parentales

En %



Lecture > Parmi les couples composés d'un père et d'une belle-mère de tous les enfants du logement, ce sont les femmes qui mettent le plus souvent, voire toujours, les enfants au lit, dans une proportion se situant probablement entre 3 % à 25 % des cas, contre 1 % à 6 % des cas parmi les couples composés d'une mère et d'un beau-père de tous les enfants.

Champ > France métropolitaine, couples formés d'un beau-père et d'une mère de tous les enfants du logement ou d'une belle-mère et d'un père de tous les enfants du logement ordinaire.

Source > Ined-Insee, enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) 2005, 2008 et 2011.

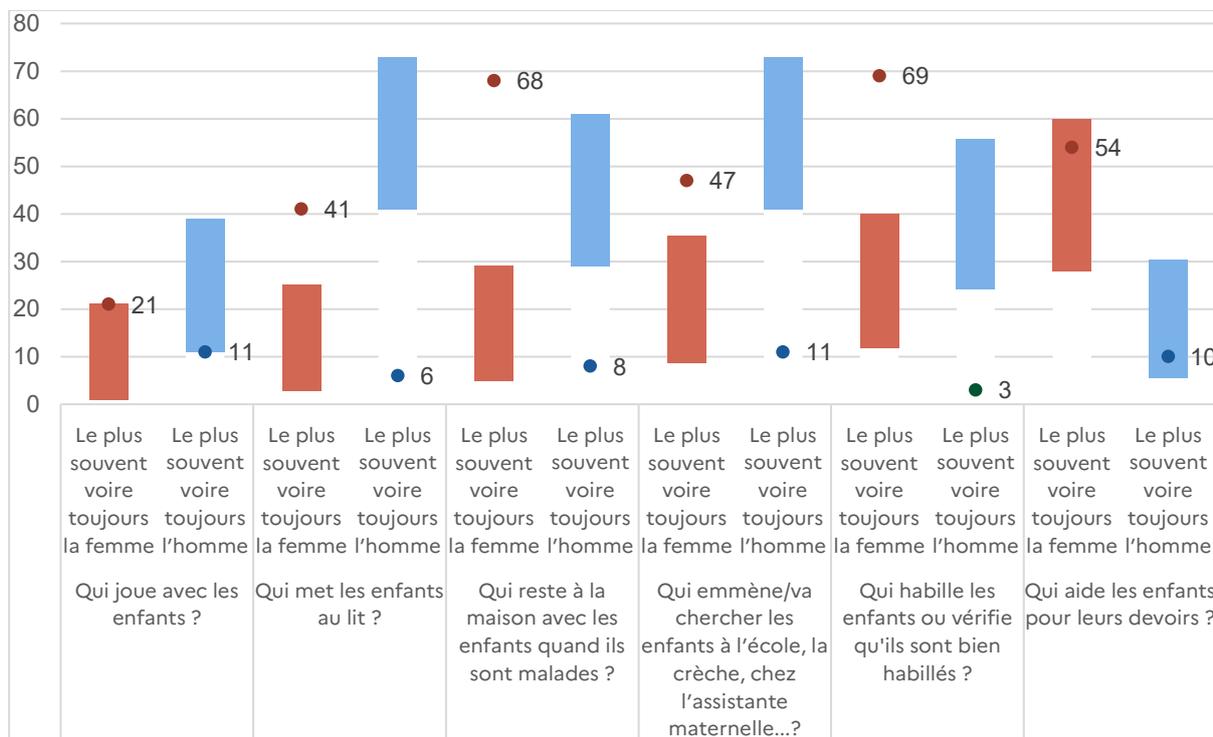
Des belles-mères moins en « première ligne » pour la prise en charge des tâches parentales que les mères

Si les belles-mères prennent davantage en charge le travail parental du quotidien que les beaux-pères, la division inégalitaire du travail parental est cependant nettement plus marquée pour les mères des couples composés d'un père et d'une mère sans beaux-enfants, que pour les belles-mères (*graphique 4*). C'est particulièrement le cas de l'habillage et de la garde des enfants malades, des tâches pour lesquelles les mères sont davantage surimpliquées que les belles-mères. Dans les couples composés d'un père et d'une mère sans beaux-enfants dans le logement, c'est la mère qui prend en charge ces activités « le plus souvent, voire toujours » dans respectivement 69 % et 68 % des cas, contre au plus 40 % et 35 % des cas pour les belles-mères de tous les enfants du logement.

Bien que la balance inégalitaire semble peser moins lourd pour les belles-mères, elles sont plus investies que les pères sur certaines tâches, notamment pour l'aide aux devoirs. À l'inverse, leur retrait dessine les limites de tâches qui semblent marquées par une forme d'exclusivité parentale, dessinant ainsi les frontières du travail parental et beau-parental. Coucher les enfants, rester avec eux quand ils sont malades et les emmener sur leur lieu d'accueil sont des tâches qui restent à la charge des pères. Ainsi, 6 % des pères en couple avec la mère de tous les enfants du logement mettent le plus souvent voire toujours les enfants au lit alors que c'est le cas d'au moins 41 % (et au plus 73 %) des pères en couple avec une femme qui est la belle-mère de tous les enfants du logement. De même, 11 % des pères en couple avec la mère de tous les enfants du logement emmènent les enfants sur leur lieu d'accueil alors que c'est le cas d'au moins 41 % des pères en couple avec une femme qui est la belle-mère de tous les enfants du logement.

Graphique 4 Répartition de la prise en charge des tâches au sein des couples, selon que la femme est la mère ou la belle-mère des enfants

En %



Note > Histogrammes : couples composés d'un père et d'une belle-mère ; points : couples composés d'un père et d'une mère sans beaux-enfants.

Lecture > Dans les couples composés d'un père et d'une mère (sans beaux-enfants), ce sont les femmes qui mettent le plus souvent les enfants au lit dans 41 % des cas et les hommes dans 6 % des cas. Dans les couples composés d'un père et d'une belle-mère de tous les enfants, ce sont les femmes qui mettent le plus souvent les enfants au lit dans 3 % à 25 % des cas et les hommes dans 41 % à 73 % des cas.

Champ > France métropolitaine, couples formés d'une belle-mère et d'un père de tous les enfants du logement ou d'une mère et d'un père de tous les enfants du logement ordinaire.

Source > Ined-Insee, enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) 2005, 2008 et 2011.

■ CONCLUSION

S'inscrivant dans une littérature de plus en plus abondante sur les inégalités de genre après la séparation, les conditions de remise en couple chez les parents séparés sont de mieux en mieux connues. Cependant, les effets inégaux de la recomposition familiale ne se limitent pas aux différences observées pour les mères et les pères séparés, ils ont également des conséquences sur les femmes et les hommes avec qui ces parents se remettent en couple. Ce sont ces inégalités, un peu moins documentées, que ce dossier cherche à éclairer.

Ce dossier s'appuie en particulier sur une approche peu fréquente dans la statistique publique en analysant l'ensemble des beaux-parents, qu'ils vivent tout le temps ou presque, très marginalement, voire jamais avec leurs beaux-enfants, et en étudiant ces différences de temps vécus ensemble. Il met ainsi en évidence que le profil social des beaux-pères varie moins selon le temps de présence des enfants (à l'exception des cas où les beaux-enfants vivent la moitié du temps ou plus dans le logement) que celui des belles-mères. En particulier, pour ces femmes, la cohabitation à temps plein avec les beaux-enfants est davantage le fait des moins diplômées et des inactives, plus susceptibles d'être en première ligne dans la prise en charge du travail domestique et parental, tandis que les femmes très diplômées et occupant des positions sociales favorisées sont surreprésentées parmi les situations où les enfants sont présents à temps partiel, leur garantissant probablement une plus grande autonomie conjugale et professionnelle.

Si les enquêtes actuelles ne permettent pas de comparer le temps domestique et parental des femmes dans ces différentes configurations temporelles, les données de l'enquête ERFI montrent, en revanche, qu'à situation comparable, et quand les enfants sont présents au quotidien (la moitié du temps ou plus), les belles-mères sont davantage en première ligne pour les tâches parentales contraintes auprès des beaux-enfants (habillage, etc.) que les beaux-pères. La prise en charge des tâches parentales par les beaux-pères se distingue néanmoins peu de celle des pères, tant dans la répartition des tâches dans le couple que concernant la nature des activités effectuées. Ce résultat laisse donc à penser que la présence des beaux-enfants n'a pas les mêmes effets pour les beaux-pères et les belles-mères. Cela pourrait expliquer que leur temps de présence soit peu discriminant pour les hommes, tandis qu'il a des effets nettement plus différenciateurs pour les femmes, révélant les inégalités sociales et de genre qui se jouent dans les recompositions familiales. Ces résultats statistiques confirment ainsi les tendances observées dans les recherches qualitatives sur la répartition des tâches parentales dans les familles recomposées. La comparaison de la situation des belles-mères avec celle des mères montre que la balance est moins inégalitaire pour les premières, en particulier pour certaines activités où les belles-mères sont nettement en retrait. Elles recoupent en particulier certaines activités pour lesquelles on retrouve aussi des différences entre les pères et les beaux-pères. Ces activités dessinent, pour nous, les frontières de la catégorie des « beaux-parents », montrant la place qui leur est prescrite dans la société et dans la famille. Le vide juridique les entourant explique ainsi que les beaux-pères – qui participent autant que les pères à certaines activités liées à la prise en charge des enfants au domicile – sont, en revanche, moins impliqués dès lors que ces activités mettent en jeu des relations plus institutionnelles autour de l'enfant (prise en charge sur le lieu d'accueil, par exemple). Dans la famille, les frontières s'établissent sur les tâches mettant en jeu une proximité relationnelle forte avec l'enfant, toute incursion dans le domaine de l'intime pouvant être perçue comme une usurpation des prérogatives maternelles et paternelles.

■ POUR EN SAVOIR PLUS

- Abbas, H., Garbinti, B.** (2019). De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015. Dans Tavernier, J.-L. (dir.). *France, portrait social*. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- Allan, G., Hawker, S., Crow, G.** (2008). Kinship in Stepfamilies. Dans Pryor, J. (dir.). *The International Handbook of Stepfamilies: Policy and Practice*. Hoboken, États-Unis, John Wiley & Sons, p. 323-345.
- Ansermet, C., Ben Hounet, Y., Gaberel, P.-E., Modak, M.** (2014). Le « parent non statutaire » face aux cadres institutionnels suisses : entre espoirs et angoisses. Dans Courduriès, J. et Fine, A. (dir.). *Homosexualité et parenté*. Paris, France, Armand Colin, p. 189-203.
- Beaujouan, E.** (2012, juin). Repartnering in France: The Role of Gender, Age and Past Fertility. *Advances in Life Course Research*, vol. 17, n° 2, p. 69-80.
- Bloch, K.** (2020, juillet). En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint. Insee, *Insee Première*, 1806.
- Bloch, K.** (2021, mars). En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée. Insee, *Insee Première*, 1841.
- Bloss, T.** (1996). *Éducation familiale et beau-parenté. L'empreinte des trajectoires biologiques*. Paris, France : L'Harmattan, coll. Logiques Sociales.
- Bodier, M., Buisson, G., Lapinte, A. et Robert-Bobée, I.** (2015). *Couples et familles*. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- Bourdieu, P.** (1996, juin). Des familles sans nom. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 113, p. 3-5.
- Brugeilles, C., Sebille, P.** (2013). Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires. *CNAF, Informations Sociales*, 176, p. 24-30.
- Buisson, G., Costemalle, V., et Daguet, F.** (2015). Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? Insee, *Insee Première*, 1539.
- Buisson, G., Raynaud, E.** (2019). « Nous nous sommes tant aimés » : les ruptures familiales et la statistique. *Cnis, Chroniques*, 20.
- Cadolle, S.** (2013). Les belles-mères, entre idéal de coparentalité et asymétrie homme/femme. *Dialogue*, 201, p. 35-46.
- Cadolle, S.** (2000). *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*. Paris, France, Odile Jacob.
- Carrasco, V., Dufour, C.** (2015). « Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 », *Infostat justice*, 132.
- Cartier, M., Collet, A., Czerny, E., Gilbert, P., Lechien, M.-H., Montchatre, S., Noûs, C.** (2021). Les conditions de l'engagement des hommes dans le travail domestique et parental. *Travail, genre et sociétés*, 46, p. 33-53.
- Castrén, A.-M., Widmer, E.** (2015). Insiders and Outsiders in Stepfamilies: Adults' and Children's Views on Family Boundaries. *Current Sociology*, vol. 63, 1, p. 35-56.
- Coleman, M., Troilo, J. et Jamison, T.** (2008). The Diversity of Stepmothers : The Influences of Stigma, Gender, and Context on Stepmother Identities. Dans Pryor, J. (dir.). *The International Handbook of Stepfamilies : Policy and Practice*. Hoboken, États-Unis, John Wiley & Sons, p. 369-393.
- Costemalle, V.** (2019). Vivre en couple pour la deuxième fois. Ined, *Population*, vol. 74, 1, p. 155-172.
- Costemalle, V.** (2017). Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? Dans Tavernier, J.-L. (dir.) *France, portrait social*. Paris, France : Insee, coll. Insee Références, p. 95-110.
- Dandurand, R.** (1994). Pour une définition sociologique de l'enfance contemporaine : une conception élargie du parentage. *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, 2, p. 41-57.
- Domingo, P.** (2009). Le quotidien des familles recomposées. *CNAF, Revue des politiques sociales et familiales*, 96, p. 96-104.
- Fine, A.** (2002). Qu'est-ce qu'un parent ? Pluriparentalités, genre et système de filiation dans les sociétés occidentales. *Érès, Spirale*, 21, p. 19-43.
- Guillonnet, M., Moreau, C.** (2013). *La résidence des enfants de parents séparés – De la demande des parents à la décision du juge*. Rapport pour le ministère de la Justice.
- Gold, J.-M.** (2015). *Stepping in, Stepping out : Creating Stepfamily Rhythm*. American Counseling Association.

- Hachet, B.** (2021). *Une semaine sur deux. Comment les parents séparés se réinventent*. Paris, France : Les Arènes.
- Hachet, B.** (2018). Le travail du temps dans les familles contemporaines. *Enfances, Familles, Générations*, 29, <http://journals.openedition.org/efg/1792>
- HCFEA** (2021). *Panorama des familles aujourd'hui*. Rapport adopté par le Conseil de la famille le 28 septembre 2021.
- Le Pape, M.-C., Virot, P.** (2019). Les changements d'organisation de la résidence des enfants après une séparation : des arrangements consentis au nom de l'intérêt de l'enfant ?. *Revue française des affaires sociales*, p. 97-124
- Martial, A.** (2016). *Des pères en « solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*. Aix-en-Provence, France : Presses Universitaires de Provence, coll. Penser le genre.
- Martial, A.** (2013). Des pères « absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce. CNAF, *Informations sociales*, 176, p. 36-44.
- Martial, A.** (2005). L'entretien de l'enfant au sein des constellations familiales recomposées. *Enfances, Familles, Générations*, 2.
- Martial, A.** (1999). Le lien beau-parental à l'épreuve de la transmission. L'héritage dans les familles recomposées après divorce. *Recherches et Prévisions*, 55, p. 1-9.
- Martial, M.** (2003). *S'apparenter*. Paris, France : éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Mignot, J.-F.** (2015). L'adoption simple en France : le renouveau d'une institution ancienne (1804-2007). *Revue française de sociologie*, vol. 56, 3, p. 525-560.
- Modak, M., Palazzo, C.** (2005). Être parent après une séparation : analyse du processus de « départage » de l'enfant. *Revue suisse de sociologie*, vol. 31, 2, p. 363-81.
- Negroni, C.** (2018). Bifurcations conjugales, remises en couple et place de l'enfant : donner du temps au temps pour inventer d'autres configurations familiales. *Enfances, Familles et Générations*, 29.
- Papuchon, A.** (2019). Rôles sociaux des femmes et des hommes : l'idée persistante d'une vocation maternelle malgré le déclin de l'adhésion au stéréotype de genre. Dans Tavernier, J.-L. (dir.). *Femmes et Hommes, l'égalité en question*. Paris, France : Insee, coll. *Insee Références*.
- Piesen, A.** (2016). Une paternité à construire au quotidien : le cas de la résidence au père. CNAF, *Revue des politiques sociales et familiales*, 122, p. 77-88.
- Réguer-Petit, M.** (2016). Mères seules et belles-mères. Normes conjugales et maternelles en tension. *Genre, sexualité & société*, 16
- Régnier-Loilier, A.** (2019). Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation. Ined, *Population*, n° 74, 1-2, p. 73-102.
- Régnier-Loilier, A.** (2013). Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant. Ined, *Population et sociétés*, 500.
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., Parent, C. et Godbout, E.** (2012). Recomposition familiale, parentalité et beau-parentalité : constats, limites et perspectives. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 1, p. 107-35.
- Snoeckx, L., Dehertogh, B., Mortelmans, D.** (2008). The Distribution of Household Tasks in First-Marriage Families and Stepfamilies Across Europe. Dans Pryor J. (dir.). *The International Handbook of Stepfamilies : Policy and Practice*. Hoboken, États-Unis, John Wiley & Sons, p. 277-298.
- Solaz, A.** (2009). Histoire conjugale et division du travail dans le couple. Dans Régnier-Loilier A. (dir.). *Portraits de familles. L'enquête Études des relations familiales et intergénérationnelles*. Paris, France : Ined, coll. Grandes enquêtes, p. 265-288.
- Stewart, S.D., Manning, W.D., Smock, P.J.** (2003). Union Formation Among Men in the U.S.: Does Having Prior Children Matter?. *Journal of Marriage and Family*, 65 (1), p. 90-104.
- Thélot, C., Bourreau-Dubois, C., Chambaz, C.** (2016). Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance. Cnis, rapport.
- Théry, I.** (1987). Remariage et familles composées : des évidences aux incertitudes. Presses universitaires de France, *L'Année sociologique*, vol. 37, p. 119-152.
- Théry, I.** (1986). The Interest of the Child' and the Regulations of the Post-divorce Family. *International Journal of the Sociology of Law*, vol 14, p. 341-358.
- Théry, I., Dhavernas, M.-J.** (1992). Le beau-parent dans les familles recomposées. Rôle familial, statut social, statut juridique. CNAF, *Recherches et Prévisions*, 27, p. 37-55.

Toulemon, L. (2011). Individus, familles, logements : les compter, les décrire. *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, 26, p. 47-66.

Toulemon, L. (2005). Enfants et beaux-enfants des hommes et des femmes. Dans Lefèvre C. et Filhon A. (dir.). *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*. Ined, Les cahiers de l'ined, 156, p. 59-77.

Trabut, L., Lelièvre, E., et Bailly, E. (2015). Famille et recensement font-ils bon ménage ? Ined, *Population*, vol. 70, n° 3, p. 637-665.

Verjus, A., Vogel, M. (2009). Le travail parental : un travail comme les autres ? CNAF, *Informations Sociales*, 149, p. 4-6.

Véron, B. (2007). Héritages symboliques et rapport aux lignées dans les familles recomposées. Unaf, *Recherches familiales*, 4, p. 25-33.

Vincent, J. (2019). Beau-parent avant de devenir parent : une parentalité « à l'essai » ? *Revue française des affaires sociales*, 4, p. 125-146.

Weber, F. (2013). Bérénice aux trois pères. Dans Weber F. (dir.) *Penser la parenté aujourd'hui*. Paris, France, éditions Rue d'Ulm, coll. Sciences sociales, p. 41-68.

Widmer, E., Favez, N., Aeby, G., De Carlo, I., Doan, M.-T. (2012). *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Genève, Suisse : Université de Genève, coll. Sociograph, 13.

Les Dossiers de la DREES

N° 114 • octobre 2023

Familles recomposées : vivre avec ses beaux-enfants est moins fréquent pour les belles-mères que pour les beaux-pères mais source d'une plus forte implication

Directeur de la publication

Fabrice Lenglard

Responsable d'édition

Valérie Bauer-Eubriet

ISSN

2495-120X

Ministère de la Santé et de la Prévention
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
